Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 février 2019 modifiant le modèle du formulaire « attestation d'accueil »

NOR: INTV1903400A

Le ministre de l'intérieur.

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles R. 211-1 à R. 212-6 et L. 211-3 à L. 211-8,

Arrête:

- **Art. 1**er. Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 4 février 2019, le formulaire « attestation d'accueil » est défini conformément au modèle annexé au présent arrêté.
- **Art. 2.** Le formulaire annexé au présent arrêté, agréé par la direction de l'information légale et administrative sous le numéro Cerfa 10798*04, est disponible dans les mairies.
- **Art. 3.** Le formulaire annexé à l'arrêté du 7 décembre 2005 peut continuer à être utilisé aux fins d'épuisement des stocks, pendant une période de trois mois suivant la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.
- **Art. 4.** L'arrêté du 14 décembre 2004 définissant le modèle du formulaire « attestation d'accueil » est abrogé (NOR : *INTD0400853A*).
 - **Art. 5.** Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 février 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général des étrangers en France, P.-A. MOLINA

ANNEXE

Coupon-réponse éservé au Consulat, à détacher et à renvoyer au maire	République française	ATTESTATION D'ACCUEIL UNTERKUNFTSNACHWEIS PROOF OF ACCOMMODATION		E
la commune où l'étranger accueilli réside)	nº 10798*04 Document souscrit en application des articles R.211-1 à R.212-6 et L.211-3 à L.211-8 du code de f'entrée et du séjour	(I) Je, soussigné(e) Nom / Name / Last Name	Ich, der/die Unterzeichnende	I, the undersigned
	des étrangers et du droit d'asile.	Prénom(s) / Vorname(n) / First n	iame	
		Né(e) le / à / Geburtsdatum und		MANUS CAMPAGA
		Nationalité / Staatsangehörigke Document d'identité (1) ou titre de	it / Nationality • séjour ⁽¹⁾ / Identitätsnachweis ⁽¹⁾ oder Aufenthaltsbescheini	
		Adresse complète / Wohnhaft in	/ Full address	
Mairie de		(II) Certifie	bescheinige folgende Person(en)	declare that
à remplir p	Département, commune Zuständige Verwaltung Competent authority	pouvoir accueillir : Nom / Name / Last name	unterbringen zu können :	I can accommodate :
remplir par l'autorité de délivranc		Prénom(s) / Vorname(n) / First n		
Ce		Nationalité / Staatsangehörigke Passeport n° / Reisepass - Nr. / I		
		Adresse / Wohnhaft in / Address		
		Accompagné(e) de son conjoint ⁽²⁾	¹ / Mit Ehegatten ⁽²⁾ / Accompanied by spouse ⁽²⁾	
er ici) Méficiaire de l'attestation d'accueil		Accompagné(e) de ses enfants n	n <mark>ineurs de 18 ans⁽²⁾ / Mit</mark> minderjährigen Kindem ⁽²⁾	/ Accompanied by minor children ⁽²⁾
		Pendant (jours) entre le et le	a / Für (Tage) vom bis / For (days) from	. to
a délivré		W#10101110111011101010101010101010101010	deur / Verwandtschaftsgrad zum Antragsteller / Re	
sa refusé nature de l'autorité consulaire e et cachet	(1) Type / Art / Type. Numéro / Nummer / Number. Date et lieu de délivrance / Ausstellungsdatum und - ort / Date and place of issue.	Attestations d'accueil antérieure unterzeichnet worden sind / Pric	ment signées par l'hébergeant / Unterkunftsnachw or proof of accommodation already signed by signe bergé(s) / Für den/die gleichen Pour d'autres / Für andere	e Aueländar / For other persons
	(2) Nom / Name / Last name. Prenom / Vorname / First name. Date de naissance / Geburtsdatum / Date of birth. Sexe / Geschlecht / Sex.	untergebrachten Ausländer / For the Date ⁽³⁾ / Datum ⁽³⁾ / Date ⁽³⁾	same persons accommodated Date ⁽³⁾ / Datum ⁽³⁾ / Date ⁽³⁾	
	(3) Préciser les années / Angabe der Jahre / Specify years.			

ed to logement :m* ':nombre de pièces :	descended in the second	téristiques figurent d al de l'hébergeant;	réservé à l'administration	
ed to logement :m* ':nombre de pièces :	dresse complete : Ybâtiment / escalier /	HMINAUMANN///		
analizate: bree d'occupants habituels (préciser l'âge at la lien deparentie): propriétaire focutaire autre : (préciser) autre : (préciser) soul accurell est assuré au domicile secondaire de l'hébergeant ; propriétaire focutaire autre : (préciser) soul accurell est assuré au domicile secondaire de l'hébergeant ; propriétaire focutaire autre : (préciser) soul accurell est assuré au domicile secondaire de l'hébergeant ; propriétaire focutaire autre : (préciser) soul permanents occupants habituels (préciser l'âge et feillen de parents) ; propriétaire focutaire autre : (préciser) soul permanents occupants habituels (préciser l'âge et feillen de parents) ; propriétaire focutaire autre : (préciser) soul permanent focutaire		de pièces :		rengement dans des conditions nominales
proprietaire Gocalaire sutre (préciser) se out/accueil est assuré au domicile secondaire de l'hébergeant; se complète se complete se complete se complète se complete se	atsanitaire:	10.000000000000000000000000000000000000		
proprietaire locataire autre : ipreciseri as o'l'accueilest assuré au domicile secondaire de l'hébergeant; as complète: Justificatife du domicile secondaire de l'hébergeant et documents permettant d'appréceire la capacite d'hébergeant et les resources. Le maire : Date : L'autorité consulaire : L'autorité c	nbre d'occupants habituels (préciser l'âge et le lien d	de parenté) :		
se complète: se complète: se complète: se controlle ci-calier / se du logement : m² ; nombre de pièces ; serd occupants habituels (pràciser l'âge et le lien de parenté) ; sonts permanents : occupants lemporaires ; propriétaire occataire autre (graciser) sengage à héberger serd occupants habituels (pràciser l'âge et le lien de parenté) ; sonts permanents : occupants lemporaires ; propriétaire occataire autre (graciser) sengage à héberger Date : Date : Le maire : Date : Le maire : Date : L'autorité consulaire : Sont le le la part de l'artenage pour son entrée sur le territoire des courses sergies de la part de l'artenage pour son entrée sur le territoire en cet une sur service de course de la part de l'artenage pour son entrée sur le territoire en cet une sur le compart de course (le le le le part de l'artenage pour son entrée sur le territoire en cet une sur l'artenage corposité de ce qui, sur la évenanté eventuelle du mains, un agent de ser de l'artenage deventuelle du mains, un agent de ser de donner ronnocomentement a petrinitative. L'autorité consulaire : Date : L'autorité consulaire : Les services de contrôle à l'entrée sur le territoire de l'auteur de l'	cupants permanents : occupants	stemporaires:		
Justificatifs du domicile secondaire de l'hebergeant et documents permettant d'apprécier la capacité du bebergement dans des conditions nemales et les resources. continue	propriétaire locataire	autre:(préciser)		
Justificatifs du domicile secondaire de l'hebergeant et documents permettant d'apprécier la capacité du bebergement dans des conditions nemales et les resources. continue	To the second se	Timulation in the second	Serramina and American	KATETAKA MASA PARANSA PARANSA BARANSA
de du logement : m² ; nombre de pièces : antitarie : prod occupants habituels (préciser) age et lei len de parente) : propriétaire locataire autre : (préciser) autre : (préciser) Date : Date : Date : Date : Le maire : Date : Videncielle di-deseux vise pendant toute le durien de validité du vise en pendant partieu à la Convention de Scheingen. An image à prendent partieu à la Convention de Scheingen. An image à prendent partieu à la Convention de Scheingen. An image à prendent de une source excépte de la part de l'étranger pour son entrées eur le territion en partieu à la Convention de Scheingen. An image à prendent de une source excépte de la part de l'étranger pour son entrées eur le territion en partieu à la Convention de la partieur de la maine pour le se se sour de l'étranger des partieurs de la partieur d'assurance exprédent de la maine propriété de vanir procéder de densermon-conventionnels est succeptible de vanir procéder denserment extentionales est succeptible de vanir procéder denserment exception de la resistif de se conditions s'hébergément et je denserment exception de la resistif de se conditions s'hébergément et je denserment exception de la resistif de se conditions d'individuel de la maine partieur de la maine partieur de source d'individuel de la maine partieur d'assurance agréeded le courir de la l'étranger. L'autrorité consulaire : Date : L'autrorité consulaire : L'autrorité consulaire : Date : L'autrorité consulaire : Date : L'autrorité consulaire : Date : L'autrorité consulaire : L'autrorité consulaire : Date : L'autrorité consulaire : L'autror	esse complète :	iire de l'hebergeant;		ondaire de l'hébergeant et documents permettant
anitaire: prod occupants habituols (preciser) age et le lien de parente): propriétaire locataire autre : (préciser) propriétaire locataire autre : (préciser) propriétaire locataire autre : (préciser) Le maire : Date : Date : Date : Date : Date : Date : Date	âtiment / escalier /		d'apprécier la capacité d'hét	pergement dans des conditions normales
progrétaire locataire uutre : (préciser) Le maire : Date : Date : Date :		le pièces:		
propriétaire locataire autre : (préciser) Ingagement ét information de l'héberge ant ; Date : Odomicile di-dessue visé pendant toute la durée de validité du vis ou pendant par la company de la béborger Odomicile di-dessue visé pendant toute la durée de validité du vis ou pendant par la company de				
propriétaire locataire autre : (préciser) Ingagement et information de l'hébergeant; Le maire : Date : Date : Date : Date : Date :				
Indemiciale ci-dessus visé pendant toute la durée de validité du visa ou pendant urée de trois mois à compter de l'entrée de M/Mine/Melle sur le territoire des parties à la Convention de Schenge, de ménage à pendre en charge see fais our pour le cas où till (leile in l'y pour voirait pas. Cest fais sont limités aumontant source ou case de la part de l'étrage peur son années ur le sertificire en neue d'une attentation d'accuel, en l'occurrence le montant journailler du SMIC. L'autorité consulaire: Sesurance ; in informéel de ce que, sur le demande éventuelle du unair, un appetit de ses ses ou de l'office ses migrations internationales est susceptible de venir procéder es son de l'office ses migrations internationales est susceptible de venir procéder est outernaire as genérale et cours une de l'extragement et je l'autorité consulaire : Date : Date : L'autorité consulaire : Date : Date : Date : L'autorité consulaire : Date : Date : L'autorité consulaire : Date : L'autorité consulaire : Date : Date : L'autorité consulaire : L'				
ordomicille ci-dessus visé pendant toute la durée de validité du visa ou pendant varee de tois mois a comptet de l'entrée de Mi/Mine /Melle sur le territoire de sou compour les aux pour le faire de Mi/Mine /Melle sur le territoire de sou compour les aux pour les aux montant assources exigées de la part de l'étranger pour son entrée sur le territoire en nes d'uneattestation d'accueil, en l'orcourrence le montant journalier du SMIC. L'autorité consulaire : Date : L'autorité consulaire : L'autorité consu	MARIANAN T AMAMIN MARIA			
Indomicile ci-dessus visé pendant toute la durée de validité du visa ou pendant trirée de trois mois à comptet de l'entrée de M/Mme//Melle sur le territoire de santies à la Comertion de Scheapen, Lem' engage à pendre en charge ses frais sont limités au montant au source avaitée de la part de l'étranger pour son entrée sur le territoire en noc d'une attestation d'accueil, en l'occurrence le montant journalier du SMIC. L'autorité consulaire : Date :		ant;	A second contract of the second contract of t	<u> </u>
signature / cachet / timbre fiscal signature / cachet / timbre fi	engage à héberger		Date:	
signature / cachet / timbre fiscal signature / cachet / timbre fi				
signature / cachet / timbre fiscal signature / cachet / timbre fi	e en domicile ci-dessus visé pendant toute la durée de va	validité du visa ou pendant		
Surrance; Jeneral part of the part of t	durée de trois mois à compter de l'entrée de M/Mme/	/Melle sur le territoire des prendre en charge ses frais	signature / cachet / timbr	e fiscal
is informée) de ce que, sur la demande eventuelle du maire, un agent de ses seus del folitic des migrations internationales est susceptible de veniprocéder de donnér non consentement à petit de se conditions d'hébergement et je ré donner non consentement à petit de se conditions d'hébergement et je ré donner non consentement à petit de se conditions d'hébergement et je ré donner non consentement à petit de se conditions d'hébergement et je je n'entends pas assurer l'hébergé (1) L'attestation de souse; propriet de des couvrir, à hauteur d'un mointant niminum, faté à leuro. I insemblée des depenses mediciales et hospitalières, vocompialières, vocompialitéres, vocompialitéres	éjour pour le casoù (il) (elle) n'y pourvoirait pas. Ces frai ressources exigées de la part de l'étranger pour son d sence d'une attestation d'acqueil en l'occurrence le mo	is sont limités au montant entrée sur le territoire en entant journalier du SMIC		
i domicile à une vérification de la réalité des conditions d'hébergement et je ré donner mon consentement à cette initiative. SSURANCE ; je n'entends pas assurer l'hébergé (1) L'attestation de souségiption d'assurance médicale par l'hébergé auprès pierateur d'assurance agrés doit couvrir, à hauteur d'un mointant minimun, faté à leurous, l'insemblée des dépenses médicales ethopicalières, y compris d'aidesociale, pitbles d'être engagées pendant toute la durée du séjour ne l'ance de l'étranger. J'entendas assuran' hébergé (2) L'attestation d'assurance souscrite par l'hébergenant au profit de l'héberge résenter les mèmes garanties que dans le cas précédent. Ittestation sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE dignature L'attestation sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE dignature L'attestation sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE dignature L'attestation sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE dignature L'attestation sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE dignature L'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'attentation d'accueil accompagnée des justification pour les confidence des l'attentations des des l'attentations de l'autorité de l'autorité de l'attentation d'accueil, publication d'acc	is informé(e) de ce que, sur la demande éventuelle d ces ou de l'office des migrations internationales est sus	du maire, un agent de ses sceptible de venir procéder		
Je n'entends pas assurer l'hébergé (1) L'attestation de sousisription d'assurance médicale par l'hébergé auprès pierateur d'assurance agrééc doit couvir, à hauteur d'un montant minimun, fixé à pieros, l'ensemble des dépenses médicales ethospitalières, ycomprist aides sociale, pribles d'atte en agregées pendant toute la durée du séjour en France de l'étranger. L'attestation d'assurance souscrite par l'hébergée aut profit de l'hébergé désenter les mèmes garanties que dans le cas précédent. L'attestation d'assurance souscrite par l'hébergeent au profit de l'hébergé désenter les mèmes garanties que dans le cas précédent. L'estestation sur l'honneur; ste sur l'honneur j'exactitude des renseignements portés di-dessus LU ETAPPROUVE dipartire L'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'attestation d'accueil accompagnée des justification pour les certains conditions, ces domnées servoit aussi accessitées aux autrafités des l'accueil d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité aux autrafités d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité aux surs infactions d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accessité d'accesi	on domicile à une vérification de la réalité des conditi	dons d'hébergement et je	Date :	
L'attestation de souscription d'assurance médicale par l'hiberge suprès persetur d'assurance agrée doit couvris, à hauteur d'un montant minimun, fixé à peuro, l'ensemble des dépenses médicales ethospitalières, ycomprisd' aides sociale, pribbes d'être aggedes pendant toute la durée du séjour en France de l'étranger. L'ententation d'assurance souscrité par l'hébergeant au profit de l'hébergé résentre les membres garanties que dans le cas précèdent. Les services de contrôle à l'entrée sur le territoire date et cachet L'estestation sur l'honneur; site sur l'honneur l'excititude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE diagnative virus l'excititude des renseignements portés di-dessus LUETAPPROUVE diagnative au postitude police à la frontière, et auconsulate'il est soumis à obligation L'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'extestation d'accueil accompagnée des justification pur les certaines conditions, ces domes servoit aussi accessibles aux autorités de la précette d'accueil accueil accueil accueil accueil accueil accueil accueil accu	Assurance ;			
signature et cachet signature				
Tentends assurer Thébergé 2 L'attestation d'assurance souscrite par l'hébergemant au profit de l'hébergé résenter les mêmes garanties que dans le cas précédent. Les services de contrôle à l'entrée sur le territoire date et cachet	L'attestation de souscription d'assurance médi n opérateur d'assurance agréé doit couvrir, à hauteur d'ur	icale par l'hébergé auprès in montant minimun, fixé à	signature et cachet	
Les services de contrôle à l'entrée sur le territoire résenter les mêmes garanties que dans le cas précédent. It testation sur l'honneur l'exectifude des renseignements portés ci-dessus LLETAPPROUVE digneture Lue TAPPROUVE digneture Letters avoir l'accompagnée des justificatifs d'assurance. LIETAPPROUVE digneture L'actenation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'actenation d'accueil accompagnée des justificatifs d'accueil accompagnée des flats immetres et à turnople alux fins de la précention et de la diction des informations une le viste de l'antiformation accueil, al justification d'accueil, al justification	sceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjo			
testation sur l'honneur; ste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus LU ETAPPROUVE dignature détranger devar produire au poste de police à la frontière, et auconsulats' il est soumis à obligation l'actestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. l'actestation d'accueil accompagnée des justification pour les des justification pur les des la décodic des singlactions terroiriss et als autres inflactions accurations et les parties d'un autre fact partie d'un autre fa	L'attestation d'assurance souscrite par l'héberge	jeant au profit de l'hébergé	Les services de contr	ôle à l'entrée sur le territoire
LU ETAPPROUVE dignature Liditanger devar produire au poste de police à la frontière, et auconsulais s'illest soumis à obligation Fattesiation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. LOPAT DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- cre et garantit un droit d'accès et de rectification pour les concernant auprés de la maire. L'information (ert. 37 du reglement (CZ) N'767-200e Les situs membres sur les vissas (VIS) et l'Echange des entre les Etats membres sur les vissas (VIS) et l'Echange des entre les Etats membres sur les vissas (VIS) et l'Echange des entre les Etats membres sur les vissas de court signur des entre les Etats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des entre les tats membres sur les vissas de court signur des mitter l'entrée, la circulation ou le ségur irrèguliers d'un étrang de l'adition de l'autorité de la mattère de la détermination de circulté du matter dans de l'autorité de l'entre les des matters infections de l'autorité de l'autorité de des matters infections de l'autorité de l'autorité de l'autorité de des matters infections de l'autorité de l'autorité de des matters infections de la facilité ou ten de l'autorité de l'autorité de l'autorité de l'autorité de l'autor			date et cachet	
LU ETAPPROUVE diphative distranger devar produire au poste de police à la frontière, et auconsulais s'illest soumis à obligation Fatteriation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. I/125-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- cré et granuit un droit d'accès et de rectification pour les containes conditions, ces données seront aussi accessibles aux autorités de la détection des infactions reprisés el la maire. Finformation (art. 37 du regiement (CZ) N/167-200e Tinformation (art. 37 du regiement (CZ) N/167-200e Jes uniformedie are moi de doitemir la roitfoliation des données des entre les tatus membres sur les visas de court signar Jes uniforméel à em moi moit d'obtemir la roitfoliation de donnée des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des entre les tatus membres sur les visas de court signar des principales de moit moit d'obtemir la roitfoliation des dennées des entre les tatus membres sur les visas de court signar des principales de moitre de la direction de circle de la décention de circle de la direction de les facilités l'entrée, la circulation ou le ségur irrègules d'un étrange sur les traites de la mémbre d'un autre fait pour le territée, la circulation ou le ségur rirègules d'un étrange de mêmbres peines celui qui aura facilité ou territée, la facilité ou territée, la facilité ou territée, la d'un étrange des marches de la facilité de les des la facilitée de mémbre de la facilitée de mémbre		oortés ci-dessus		
Altrager devra produire au poste de police à la frontière, et aucconsulats'il est soumis à obligation l'astenation of accuseil accompagnée des justificatifs d'assurance. L'Indept 170 la Jankier 1918 MoDriffer Federita d'a l'information de l'autorité responsable de cet examen. Dans l'accident le description de l'autorité responsable de cet examen. Dans l'accident de recriptication pour l'accident de certaines conditions, ces données seront aussi accessibles aux autorités de la détection des infractions terroristes et des autres infractions le particular de l'autorité à l'accompany l'accident de la détection des infractions terroristes et de autres infractions terroristes et de la détection des infractions terroristes et des autres infractions autre faut partie à la comention signée à se la détection des infractions terroristes et des autres infractions autre faut partie du aura facilité ou ten des entre les tatains mambres sur les visas (voys et l'échange des entre les tatains mambres sur les visas de court ségion l'infractions des données que les commandes une les visas (voys et l'échange des entre les tatains membres sur les visas de court ségion l'infraction des données que l'accident de l'accident				
Tatestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. Total pur la JANVIER 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- Chiers et aux libertés s'applique aux reponse fuits sur ce re et garantit un droit d'accè et de rectification pour les concennent que prés de la mainte ment (E. pl. 1975-2018) Total purple de l'autorité responsable de cet examen. Dans certaines conditions, ces données servoit aussi accessibles aux custorités de l'accessibles aux custorités de l'accessible aux custorités de l'accessible aux custorités de l'a				
cycliniers dux libertès s'applique aux réponses jaites sur ce ret agrantit un môti d'accès et de recrification puis les désignées des Elax membres et à l'auxopia aux line de la prévention et se vous concernant auprès de la maine. Inflightmation (art.27 du réglement (CE) NY67-2008 Inflightmation (Art.27 du réglement (CE) NY67-2				Allada a Cara anni da malana naine anti ani ana 6486 ao banda
vous concernant auprès de la mairie. Il ripformation part 1.37 du reglement (CE) N1567-2008 pénales groves, ainsi qui vaux finés en equates en in montière. Penales groves, ainsi qui vaux finés en equates en in montière. Penales groves, ainsi qui vaux finés en equates en in montière. Penales groves, ainsi qui vaux finés en equates en in montière. Penales groves des entre les tatas membres sur les visas (voys et l'échange des entre les tatas membres sur les visas de court séguir mérgalites d'un têtra qui de l'examen de ma demande d'attestation d'accueil, il y a rectification si elles sont erronées, ou leur suppression si elles ont etroit de l'un toutre les parties un protocole contre de traities des formes requises dans ce formulaire. Les danoinel (sommissionel Commissione) en commont un concernant qui y figurent seront communitationel de fundificationel de controlle notationel (sommissionel commissionel compositionel controlle en traities de la fection des indications de la convention d'accusification de la convention d'accusification de la convention d'accusification de l'informatique et des ultierés air l'accusification et de controlle notationel de controlle notation de l'informatique et des ultierés air l'accusification et de controlle notation de l'informatique et des ultierés air l'accusification et l'accusification de la forticulation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol de faciliter l'entrée, la diriculation ou le séjour inrégulies d'un terrol qu'un terr	 L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et au cons isa, l'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. 	certaines conditions, ces données sero	ront aussi accessibles aux autorités	Alinea 3 -sera punt des memes peines ceiut qui dura facilite ou tente de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étrange sur le territoire d'un autre État partie à la convention sianée à Schenaer
eks entre les tats membres sur les vissa de court séjour) de l'examen de ma demande d'attestation d'accueil, il y a le cueillir les domnés requises dans ce formulaire. Les dannées dre personnel me concernant qui s'inquirent seront communia- tier pe	[2] L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et au con risa, l'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. ol N'78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce	de la détection des infractions ter	roristes et des autres infractions s'enquêtes en la matière.	Alinéa 4 - Sera puni des mêmes peines celui qui aura facilité ou tenté
exuellir les données requises dans ce formulaire. Les données trètes de façon illicite. L'autorité de contrôle nationale (Deminission de l'expersionnel me concrenut qui y figurent seront communi- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de Nationale de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de Nationale de Libertés - 3 Place de Fontenoy- Nationale de l'informatique et de National	(2) Létranger devra produire au poste de police à la frontière, et aucon visa, l'attestation d'accuel accompagnée des justificatifs d'assurance. on 179-170 p. le ANVIER 3798 MODIFE relative d'Informati- aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce sublier et garanti un droit d'accès et de rectification pour les nées vous concernant auprès de la mairie. Le à l'information (art.37 du realement (CE NY57-2008	pénales graves, ainsi qu'aux fins des	btenir la notification des données	sur le territoire d'un autre État partie au protocole contre le trafic
ux autorités consulaires et traitées par elles, aux fins de la TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07] pourra être saisie des demandes ARTICLE 441-5 DU CODE PÉNAL : le fait de procurer frauduleuseme	(2) Ektranger devra produire au poste de police à la frontière, et au conversité l'attentation d'accurel accompagne des justificatifs d'assurant vivis. I fattentation d'accurel accompagne des justificatifs d'assurant pour les louis l'accure d'informati- le. 10 N 19-17 Du 19 ANVIER 1978 MODIFIÉ relative à l'informati- que aux fiberies et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce una l'accure d'information pour les nées vous concernant auprès de la mairie. It à l'information (art.37 du réglement (E) NY507-2008 cernant le système d'information sur les visas (vus) et l'échange domiées entre les tats membres sur si visas de court ségur)	pénales graves, ainsi qu'aux fins des Je suis informé(e) de mon droit d'oi me concernant qui sont enregistrées		
	(2) L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et au convisio. Trattestation d'accueil accompagne des justificatifs d'assurance. (on 179-170 p. d'Apriller 3 prés Montifier Jedit vé l'Informati-, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce un de l'accident de l'accident de pour les nées vous concernant auprès de la mairie. Le d'Information (art.37 du réglement (CE, NY67-2008 cernant le système d'information sur les visas (vis) et l'échange domnées entre les tots membres sur les visas de court sépard) fins de l'ecumen de ma demande d'attestation d'accueil. Il y a de recueil lir se vinontes requises dannées reprivais dannées requises dannées reprivais dannées requises dannées reprivais dans ce formulaire, et données requises dannées reprivais dances ce formulaire, et données requises dances ce formulaire, et données requises dances ce formulaire, et données.	pénales graves, ainsi qu'aux fins des Je suis informé(e) de mon droit d'o me concernant qui sont enregistrées rectification si elles sont erronées, o tralifées de facon illicite. L'autorité de	u leur suppression si elles ont été le contrôle nationale (Commission	Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à
pe à accueillir. Ces données seront saises et conservées dans le ARTICLE L-622-1 du codé de l'entrée et du séjour des étrangers et fins de constater un droit, une identité ou d'accorder une autorisable d'information sur les visas (NS) nendant une nériode du duroit d'asile.	1/21 L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et au convisé, l'attentation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. ION 179-17 De JAWVER 1978 MODIFÉE relative à l'informati- e, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce unaier et grannit un droit d'accès et de rectification pour les nées vous concernant auprès de la mairie. It à l'information (art13 du règlement (EC) NY597-2008 cernant le système d'information sur les visas (vis) et l'échange domées entre les Etts membres sur se visas de court séjour) fins de l'examen de ma demande d'attestation d'accueil, il y a de recueillir les données requises dannés re formulaire, test données aractère personnel me concernant qui y figurent seront communi- se aux autorités consulaires et traités par elle, aux fins de la	pénales graves, ainsi qu'aux fins des je suis informé(e) de mon droit d'oi me concernant qui sont enregistrées rectification si elles sont erronées, or traitées de façon illicite. L'autorité de Nationale de l'informatique et des TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07]	u leur suppression si elles ont été le contrôle nationale [Commission s Libertés – 3 Place de Fontenoy - l pourra être saisie des demandes	Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à Palerme le 12 décembre 2000. ARTICLE 441-5 DU CODE PÉNAL : le fait de procurer frauduleusement
le de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux Alhréa 1 - Toute personne qui aura, par aide deu midrect, pacilité CES peines peuvent être portées à sept ans d'emprisonnement et civilités compétents compétents chargées de un tent de facilitéer l'entrée, la circulation ou le s'évaign urrégulitérs, 100 000 euros d'armende dans les cas évoqués du 2°°° cilinéa du mên	22 L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et aucon- rise, l'attestation d'acceuel accompagnée des justificatifs d'assurance, on 10 M'83-17 De JAWINES 1378 MODIFÉE relative à l'informati- aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ca aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ca caluire et garanti un droit d'accès et de rectification pour les séss vous concernant auprès de la mairie. La l'information (arL37 du réglement (CE, NY67-2008 ermant le système d'information sur les visas (VIs) et l'échange ermant le système d'information sur les visas (VIs) et l'échange ermant le système d'information sur les visas de court ségur) fins de l'examen de ma demande d'attestation d'accueil, il y a de recueillir les données requises dans ce fermuliarie, etc données saux autorités considiers et traités par elle, aux fins de la ion relative à la demande de visa de la personne que je ague à accueillir ces données servais dans solises et conservées dans le	pénales graves, ainsi qu'aux fins des je suis informé(e) de mon droit d'o me concernant qui sont enregistrées rectification si elles sont erronées, or traitées de façon illicite. L'autorité de Nationale de l'Informatique et des TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07] TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07] Concernant la protection des données ARTICE L-622-1 du code de l'entré du droit d'assilie :	u leur suppression si elles ont été le contrôle nationale [Commission Libertés - 3 Place de Fontenoy - pourra être saisie des demandes es à caractère personnel. ée et du séjour des étrangers et	Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à Poalerme le 72 décembre 2000. ARTICLE 441-5 DU CODE PÉNAL: le fait de procurer frauduleusement à autrul un document délivre par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonmemnt et de 75 000 euros d'amende.
r les visas aux frontières ettérieures et dans les États membres, et d'un létranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans article année de l'aissi dans et d'une amende de 30 000 euros. d'un létranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans article ARTICLE 441-6 DU CODE PÉNAL : le fait de se faire délivrer indûmer en de l'aissi dans membres aux fins de la vérification du respect des condicitors d'aissi d'une amende de 30 000 euros. Alinéa 2 - Sera puni des mêmes peines celui qui, quelle que soit sa notamment en fournissant une déclaration mensongère, par un des mêmes peines celui qui, quelle que soit sa notamment en fournissant une déclaration mensongère, par un des mêmes peines celui qui, quelle que soit sa	(2) Ektinopur-devin produir au posto di polico à la frontière et au con- via, Tattestation d'accueil accompagne des justificatifs d'assurance. (O N'17-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce utualire et garanti un droit d'accès et de rectification pour les nées vous concemont auprès de la mairie. It à l'information (art.37 du réglement (CE) N'167-2008 cernant le système d'information sur les visass (VIS) et l'échange comnées entre les tatts membres sur les visas (VIS) et l'échange fins de l'eoumen de ma demande d'attestation d'accueil, il y a de recueillir s'eo données requies safance s'epmisalore, et de dinnées nactive personnel me concernant qui y figurent seront commanis on author. Gen considere et brustes pur elle, sou que de le nagge à accueillir. Ces données seront saisies et conservées dans ie magge à accueillir. Ces données seront saisies et conservées dans ie me d'information sur les visas (xS) pendant une période iminale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux vistes changes et visas, aux autorits competentes changée à ce visas, aux autorits competentes changées de visas, aux autorits competentes changes de	pénales graves, ainsi qui aux fins de l'o gesuis informéele de mon droire de concernant qui sont enregistrées rectification si elles sont errone, on traitères de façon illicite. L'autorité de Nationale de l'Informatique etc TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0716 Concernant la protection des doctes ARTICEL L-622-1 du code de l'entré du droit d'assile : Allanda 1 - Toute personne qui aura, pu ou tenté de faciliter l'entrée, la ciru ou tenté de faciliter l'entrée, la ciru	ui leur suppression si elles ont été le controle nationale (Commission Libertés - 3 Place de Fontenoy - pourra être saisie des demandes sa à caractère personnel. de et du séjour des étrangers et par aide directe ou indirecte, facilité cculation ou le séjour irréguliers,	Nations unles contre la criminalité transnationale organisée, signée à pollemie le 12 décembre 2000. A plante l'étable 1 le first de procurer frauduleisement À actual un document délivée par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq aux d'emprisonment et de 15 000 curs d'amende. Ces peines peuvent être portées à sept ans d'emprisonmennent et à 000 000 euros d'amende dans les cas évoqués au 2 ^{em} ailliée du d'imprisonment et à de 100 000 euros d'amende dans les cas évoqués au 2 ^{em} ailliée du même de 100 000 euros d'immêde dans les cas évoqués au 2 ^{em} ailliée du même de 100 000 euros d'immêde dans les cas évoqués au 2 ^{em} ailliée du même de 100 000 euros d'immêde du même de nous les cas évoqués au 2 ^{em} ailliée du même de 100 000 euros d'immêde du même de nous les cases au comme de la les cases aux de la les des les cases au comme de la les case
memories aux fins de la verification du respect ace conations memories aux fins de la verification de se fasts membres, aux entitle dels festions de se fasts membres, aux enationalité, aux commis dels défini ou premis altra du prése a l'activité à constator un dro d'idéntification des personnes qui ne remplissent pas ou plus orticle alors qu'il se trouvait sur le territoire d'un État partie à la con-	2! Extraoper devin produir au posta de polica à la frontière at tucon fea. Fattestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance. N'18-17 DU 5 JANVIES 1978 MODIFIÉE relative à l'informati- aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ca lauire et garanti un droit d'accès et de rectification pour les ées vous concernant auprès de la mairie. Le l'information (art.37 du réglement (CE) N'167-2008 errante le système d'information sur les visas (VIS) et l'Echange monées entre les texts membres sur les visas de cours sépany) lins de l'eaumen de ma demande d'attestation d'accueil, il y ou le recueillir les donneis requises dantes visas de cours et données actère personné me concernant qui y figurent seront communia non rélative à la demande de visa de la presonne que je gage à accueillir. Ces données seront saisies et conservées dans le med d'information sur les visas (VS) pendant une période maile de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux ricks chargées des visas, aux autorites compétentes chargées de loil et visas aux frontières en matière d'imminispation et d'asile dans sutorités compétentes et matière d'imminispation et d'asile dans	pénicie graves, ainsi qu'aux fins des je suis informée de mon deut d'or me concernant qui sont enregistrées rectification si eles sont erronées, ou traitères de façon illicite. L'autorité de Nationale de l'Informatique et des TSA 8075 - 73334 PARIS CEDEX O'I Concernant la protection des doment ARTICLE - 622-1 du code de l'entré du droit d'asilier l'entrée, la circ d'un étranger en France sera punie ce d'une amande de 3000 euros.	ui leur suppression si elles ont été le contrôle nationale [Commission si libertés – 3 Place de Fontency – portra être saisie des demandes so à caractère personnel. ée et du séjour des étrangers et par aide directe ou indirecte, facilité crulation ou le séjour irréguliers, d'un emprisonnement de cinq ans	Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à pollemie le 12 décembre 2000. ARTICLE 441-5 DU CODE PÉNAL : le foit de procurer frauduleusement à autrui un document délivre par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq aus d'emprisonment et de 175 00 curs d'amende. Ces peines peuvent être portées à sept ans d'emprisonmennent et à 100 000 curs d'amende dans les cas évoqués au 2 ⁶⁰⁰ alinéa du même article. ARTICLE 441-6 DU CODE PÉNAL : le fait de se faire délivrer indiament.